

# **COMPTE RENDU SOMMAIRE DE REUNION** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

(affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code des Collectivités Territoriales)

## **SEANCE DU 3 JUIN 2011**

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni le 3 juin 2011 à 20 heures 30 à la mairie sous la présidence de M. Jean-Claude DUGENEST, maire.

*Présents* : DUGENEST Jean-Claude, GALLAND Raymond, FORTINEAU Vincent, FLEUR Cyril, ELIES Christian, BONESME Christiane, LABERGERE Marcel, GUILBAUD Monique, MAZAL Chantal, Patricia CARON

*Absents excusés* : FRAGNIER Jacques, GRAND Gérard, ABIAN Vincent, PINET Franck  
Madame MAZAL est désignée comme secrétaire de séance.

### **Biens de section** :

Suite à deux demandes d'achat des parcelles BN 1, BN 2, BN 3 et BN36 appartenant à la section des Forges, un référendum a été organisé le dimanche 15 mai 2011. Le résultat de ce référendum fait apparaître que sur les 49 électeurs inscrits, 33 se sont exprimés dont 8 en faveur du projet et 25 contre. Le conseil municipal décide donc de suivre l'avis des électeurs et par conséquent refuse la vente des parcelles.

### **Schéma départemental de coopération intercommunale** :

Monsieur le maire fait part au conseil municipal du projet de schéma départemental présenté par M le Préfet à la commission départementale. Le schéma fait passer le nombre de communautés de communes de 18 à 8 et ne respecte pas les vœux exprimés par certaines collectivités. Il fait notamment apparaître à l'est une communauté de communes allant de Boussac à Auzances (plus de 70 km) et au nord un regroupement des cantons de Dun Bonnat Chatelus Malvaleix, alors que nombre de communes du canton de Chatelus Malvaleix sont dans le bassin de vie de Boussac. Le conseil municipal à l'unanimité émet un avis défavorable à ce schéma. Après débat, il considère que le secteur du Pays Dunois n'a pas de relation avec le secteur de la communauté de communes de la Petite Creuse (canton de Chatelus) qu'un lien est possible avec les communautés de communes du canton de Bonnat du fait notamment du potentiel touristique lié à la vallée des 2 creuses, que du point de vue bassin de vie, services... le Pays Dunois est plus proche de la Souterraine. En conséquence, le conseil municipal, à la majorité souhaite un rapprochement entre les communautés de communes du Pays Dunois et du Pays Sostranien.

### **Etude des devis pour le parking à côté du cimetière** :

Monsieur le maire explique que la compétence « aménagement de terrains communaux » n'a pas été déléguée au SIERS, par conséquent il convenait de lancer une consultation afin de réaliser les travaux pour la création du parking à côté du cimetière. L'entreprise TP VIZIERES LEPINAT a répondu pour un montant de 8732.00 € TTC et une option pour un drainage en pied de talus pour 717.60 € TTC, le SIERS a répondu pour un montant de 14 330.09 € TTC, l'entreprise BELAUD également contactée n'a pas répondu.

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise TP VIZIERES LEPINAT pour un montant de 9 449.60 € TTC option comprise.

### **Décisions budgétaires** :

- 1 subventions : le conseil municipal avait voté l'attribution de subvention en élaborant le budget 2011, afin de pouvoir liquider ces subventions il convient de les valider par délibération. De plus l'école demande que lui soit accordé une subvention afin de participer aux rencontres USEP pour un montant de 250 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.
- 2 Régularisation des amortissements : Monsieur le maire explique que suite à l'installation du nouveau logiciel de gestion des amortissements, certains biens n'ont pas été amortis, il convient donc d'augmenter les crédits alloués au compte 28 en recettes et 6811 en dépenses pour un montant de 12 607.83 €. Le conseil municipal accepte à l'unanimité ces augmentations de crédits.

- 3 Régularisation d'imputation budgétaire de la subvention FISAC pour la construction de la boulangerie : le maire rappelle au conseil municipal que la subvention FISAC accordée lors de la construction de la boulangerie avait été imputée au compte 1328, hors il convient de la réimputer au compte 1318 puisque la boulangerie n'est pas soumise à l'amortissement. Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

#### **Dossier DETR : construction d'un abri à matériel :**

Le maire informe le conseil municipal qu'au titre de la DETR une subvention d'un montant de 8 644.65 € a été attribuée pour la construction d'un abri à matériel. Le conseil municipal autorise le maire à contacter un architecte, à déposer le permis de construire et à signer tous actes à intervenir pour la réalisation de ces travaux qui sont inscrits au budget.

#### **50 ans du groupe scolaire :**

La commémoration des 50 ans du groupe scolaire aura lieu samedi 25 juin. La commission chargée de sa préparation et composée d'élus municipaux et de représentants d'associations s'est réunie plusieurs fois pour établir le programme de la journée. Sur avis favorable de cette commission le conseil municipal décide de baptiser le groupe scolaire du nom d'André Boyer, maire au moment de sa construction. Le déroulement de l'après midi est établi comme suit :

- A 15 h : baptême du bâtiment
- A 16 h : spectacle donné par les enfants du RPI et début de la présentation du film de Creuse In Vision à la salle polyvalente
- A 18 h : vin d'honneur.

Un barbecue payant terminera la soirée pour ceux qui le désirent.

#### **Questions diverses :**

- 1 Rapport sur le dépistage du Radon dans le groupe scolaire : Ce rapport est obligatoire tous les 10 ans. Des capteurs ont été installés sur une période de 3 mois (du 9 février au 21 avril). Ce rapport fait ressortir qu'il n'y a aucune action corrective à mettre en œuvre.
- 2 Assurances communales : Suite à l'appel d'offre pour le renouvellement des différents contrats d'assurance, le conseil municipal décide de les attribuer comme suit : Véhicules : groupama, Bâtiments communaux : Smacl et Protection civile et juridique : MMA.

La séance est levée à 22 h 20

Le Maire,  
Jean-Claude DUGENEST